

Broglie
27270

Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le six octobre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Absents : M. GALLIER Thierry - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 25/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 12

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée 2024/2025, il ne reste plus que 2 classes de maternelle pour 3 ATSEM dont l'une d'entre elles (ATSEM principale de 1^{ère} classe) pourra partir à la retraite dès le 01/12/2027. Dans le cadre de sa demande de mise en retraite progressive à compter du 1^{er} décembre prochain, cette dernière ne peut plus rester à temps complet et a donc demandé que sa durée hebdomadaire de service (DHS) soit réduite à 28/35ème à compter du 01/12/2025 au plus tard, ce qui est possible puisque les ATSEM sont en surnombre depuis septembre 2024.

La modification de DHS dudit poste étant supérieure à 10 %, elle a donc dû être, préalablement à la présente délibération, soumise au Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CDGFPT27) qui, en sa séance du 26/08/2025, a émis un avis favorable.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et 3 abstentions (Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - Mme TESSIER Laurence - Mme HARANG Vanessa)

APPROUVE la mise à jour résultante du tableau des effectifs selon annexe ci-après.



ANNEXE à la délibération DCM 2025-10-06-02
Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE

Commune de BROGLIE (27270)		DATE au plus tard	01/12/25
Tableau des effectifs - Délibération DCM 2025-10-06-02 du 06/10/25		/35ème	F/C/V (*)
Filière Administrative			
Catégorie A			
	attaché territorial	35,00	F
Catégorie B			
	rédauteur territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	rédauteur territorial	35,00	V
Catégorie C			
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	F
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	V
Filière Technique			
Catégorie B			
	technicien territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	technicien territorial	35,00	V
Catégorie C			
	agent de maîtrise territorial	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	12,00	C
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint technique territorial ppal de 2ème classe	33,00	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F
	adjoint technique territorial	35,00	C
	adjoint technique territorial	35,00	F
	adjoint technique territorial	28,00	F
Filière Médico-Sociale			
Catégorie C			
	ATSEM principal de 1ère classe	28,00	F
	ATSEM principal de 1ère classe	35,00	F
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	V
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	F
Filière Animation			
Catégorie B			
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F
Catégorie C			
	adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe	35,00	V
	adjoint d'animation territorial	35,00	V
	adjoint d'animation territorial	28,00	V

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant

Nouvelles modifications

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le secrétaire de séance, Laurence TESSIER.
Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
07 OCT. 2025

et Publication ou Notification
du

le Maire

